

<https://www.snetap-fsu.fr/Loi-Blanquer-la-confiance-ne-se-decrete-pas.html>



Loi Blanquer : la confiance ne se décrète pas !

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : samedi 16 février 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La loi Blanquer dite de « l'école de la confiance » qui avait pour but essentiel d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans est devenue un véritable fourre-tout au service du projet idéologique du gouvernement. La [FSU](#) y lit la volonté du Ministre de l'éducation d'imposer des transformations importantes tant dans l'organisation de l'École que dans les contenus à enseigner.

Depuis plusieurs mois, la [FSU](#) a exprimé au Ministre de l'Éducation ses réserves et ses inquiétudes sur ce projet. Elle a formulé de nombreuses propositions et amendements notamment lors du Conseil supérieur de l'Éducation. Aucun n'a été intégré. **La FSU dénonce un projet de loi qui ne prend pas en compte les avis de la communauté éducative. Et elle s'inquiète de ces articles disparates qui ouvrent la voie à d'autres réformes profondes pouvant être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.**

Les sujets de préoccupations sont nombreux et la FSU alerte les parlementaires sur les choix qu'ils sont amenés à faire.

Ainsi, alors que la loi de 1983 présente des garanties d'équilibre entre les droits et les obligations des fonctionnaires, l'article 1 du projet cherche à renforcer le contrôle de l'expression des agents. **Pour la FSU, l'obligation de neutralité des fonctionnaires ne peut pas se transformer en une atteinte à la liberté d'expression et de fait à une contrainte au silence.**

Sous les apparentes générosités d'un développement d'une scolarité en maternelle, les articles 2 à 4 servent en réalité de prétexte pour contraindre les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées. **Cette obligation de financer les écoles privées se fera aux dépens des écoles publiques.** Pour la FSU, il est indispensable de préserver le financement des écoles publiques.

La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux serait lourde de conséquences tant sur les personnels que sur les usagers en transformant l'organisation scolaire, les statuts des personnels et en recentrant les enseignements dispensés sur le fameux "lire-écrire-compter-respecter autrui".

Pour la FSU, l'évaluation des établissements prévue (article 9) demanderait à s'exercer sous l'autorité d'une instance indépendante. C'est au contraire à des personnes choisies par le ministre de l'Éducation nationale et la majorité parlementaire que cette mission pourrait être confiée. N'offrant aucune garantie d'indépendance, cette évaluation risque d'être instrumentalisée pour légitimer les choix politiques ministériels.

Avec la **création des nouveaux instituts du professorat** (articles 10-12) basée sur une conception du métier d'enseignant réduite à des fonctions d'exécution et des enseignements centrés sur les « fondamentaux », rien ne garantit l'amélioration de la formation initiale des enseignants. Et **La FSU n'acceptera pas le recours aux étudiants pour effectuer des remplacements dans les classes.**

Enfin, **il serait inacceptable de renoncer à l'instruction obligatoire pour les enfants étrangers** (modification à l'article 2).

Si la FSU a exprimé sa satisfaction sur le **renoncement du Ministre à la fusion des académies**, elle constate que l'article 17 offre un blanc-seing inacceptable, par le biais d'ordonnances, permettant des réorganisations dont les perspectives ne sont pas fixées par la loi et un renforcement des pouvoirs des recteurs de [régions](#).

Ce projet de loi ne répond pas à l'exigence de démocratisation du système éducatif ni à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. L'amélioration de notre système éducatif exige une construction commune, concertée et ambitieuse.

La FSU demande aux parlementaires de ne pas voter cette loi et l'ouverture de discussions.